

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Mai 2019**

OBJET : Partenariat culturel - Subvention d'investissement Théâtre du Gymnase Armand Hammer et Bernardines - Année 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Mai 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, au titre de 2019 dans le cadre de la répartition des aides accordées aux organismes culturels, une subvention d'investissement au Théâtre du Gymnase Armand Hammer et Bernardines, conformément au tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer le projet de convention selon le modèle joint au rapport,

- d'approuver les mouvements d'affectations indiqués en annexe du rapport.

La dépense d'un montant total de 3 230 747 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée